

Pour **chaque bénéficiaire**, merci de renseigner les **2 onglets (annexe 1 et anexe 2)**.

Créer un onglet par bénéficiaire pour chacun des deux onglets suivants, en les renommant avec le nom du bénéficiaire :

- onglet ANNEXE 1 "Informations relatives au bénéficiaire"
- onglet ANNEXE 2 "Choix de la formule et montant et modalités de règlement de la contribution financière"

Dans l'onglet ANNEXE 2, merci de sélectionner **votre type d'établissement, votre formule** ainsi que **votre modalité de paiement** en cliquant sur les flèches à droite des cases concernées. **Les prix s'afficheront automatiquement.**

Pour les structures qui ne sont pas disponibles dans la liste déroulante, merci de nous contacter.

JOINDRE LE BON DE COMMANDE RELATIF A L'ENGAGEMENT FINANCIER ISSU DE CETTE CONVENTION OU INSCRIRE CI-DESSOUS LES INFORMATIONS NECESSAIRES A LA FACTURATION SUR CHORUS

Informations relatives à la facturation de la présente convention sur CHORUS (pour les établissements soumis à la comptabilité publique et à la facturation électronique) :

Numéro d'Engagement juridique (EJ) :

Code service :

ANNEXE 1 : Informations relatives au bénéficiaire

Informations relatives au bénéficiaire

Nom du bénéficiaire	Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
SIRET	22820001000012

Référent(s) pour l'exécution du présent marché

	Référent administratif	Référent technique
Civilité	Mr	Mr
Nom	Molina	Barthe
Prénom	Olivier	Raymond
Fonction	DSI	Chef de service
Téléphone	0563918320	0563918399
Mail	olivier.molina@ledepartement82.fr	raymond.barthe@ledepartement82.fr

Informations relatives au paiement (du signataire ou du bénéficiaire selon le choix effectué dans la convention)

Nom du comptable assignataire	Direction des Systèmes Informatiques et de Télécommunications Secrétariat
Coordonnées du comptable assignataire (adresse postale, téléphone, mail)	100 Bv Hubert Gouze 82000 Montauban 0563918321 amarie.maly@ledepartement82.fr amarie.donaer@ledepartement82.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le 23/02/2021

 SLOW

ID : 082-228200010-20210216-CP2021_02_2-DE

ANNEXE 2 : Choix de la formule, montant et modalités de règlement de la contribution financière

La contribution financière est annuelle, par année d'exécution de chaque marché subséquent. Les tarifs indiqués sont pour des périodes de 12 mois. Les périodes inférieures à 12 mois seront proratisées sur le dernier titre de recettes envoyé par le Resah.

La proratisation s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de mois complets + nombre de jours du mois incomplet divisé par 30 (1 mois=30 jours) arrondi au centième près
- Nombre de mois obtenu * coût d'accès au marché / 12

En cas de difficultés pour l'engagement de votre dépense, n'hésitez pas à contacter nos équipes qui pourront vous établir un devis.

Les tarifs sont nets de taxes. Vous avez la possibilité de choisir la modalité de facturation (règlement effectué par le signataire ou le bénéficiaire).

Catégorie d'établissement	Formule	Prix	Modalité de facturation
Conseil départemental (CD)	Formule de base	1 500 €	Paiement par le Signataire

Pour les autres structures, merci de nous contacter.